

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice 27  
Présents 26  
Votants 27  
Quorum 14

**L'an deux mille vingt trois**

Le : 23 janvier

Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Mme Annick BRUNEL**

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 janvier 2023

PRESENTS : Annick BRUNEL, Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Jean-Paul FERRE, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Cyril RONZE, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Angelo MANIERI, Françoise BUSALLI, Charlélie ARNAUD, Marine TOINON, Alain MAISSE, Robert CHAPOT, André GACHET, Martine MEILLIER, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Sébastien DE ARAUJO,

ABSENTS : Marjorie COMBE

POUVOIR : Marjorie COMBE à Sébastien DE ARAUJO.

SECRETAIRE : Nathalie FERNANDEZ.

Délibération n°2023\_01\_04

**OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT DETR / DSIL  
(DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX / DOTATION DE SOUTIEN  
A L'INVESTISSEMENT LOCAL).**

Vu les articles L2334-32 à L2334-39, L2334-42 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R2334-19 et R2334-35 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire de Mme la Préfète de la Loire, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

L'Hôtel de ville de la commune de Saint-Romain-le-Puy est un bâtiment construit en 2001, sur un seul niveau d'une surface de 521 m<sup>2</sup>.

Le tableau ci-dessous synthétise les caractéristiques du bâtiment :

Murs	Murs bétons isolés par 10 cm de laine de verre
Plancher	Dalle béton sur terre-plein ou vide sanitaire selon les zones
Toiture	Toiture isolée par 15 cm de laine de verre
Menuiseries	Double vitrage
Ventilation	Simple-flux
Chauffage	Chaudière gaz
Climatisation	Groupe froid
Eclairage	Halogène / Néons

Aujourd'hui, la problématique évidente du bâtiment est sa forte consommation énergétique, et son besoin élevé en maintenance. D'étiquette D, la structure est très énergivore.

Sa consommation surfacique actuelle constatée est de 245 kWh/m<sup>2</sup>/an. Le seuil à atteindre en 2030, selon la Loi ELAN (et précisément le Décret tertiaire du 23 juillet 2019) sera de 71kWh/m<sup>2</sup>/an.

Dans la perspective de travaux de rénovation visant à réaliser d'importantes économies d'énergies, trois études successives ont été produites par le SIEL :

- La 1<sup>ère</sup>, datant de mars 2022, a procédé à une étude de choix d'énergie visant à déterminer quels choix de rénovation seraient les plus avantageux.

Le scénario de rénovation comprendrait alors les prestations et coûts correspondants suivants :

Isolation thermique par l'extérieur (isolation polystyrène)	185 000 € HT
Remplacement des menuiseries extérieures	159 000 € HT
Isolation des combles	14 000 € HT
Réfection chaufferie	115 000 € HT

Réfection de l'étanchéité	40 000 € HT
Occultations	19 000 € HT
Photovoltaïque	48 000 € HT
<b>Montant total travaux</b>	<b>580 000 € HT</b>

- La 2<sup>ème</sup>, datant de mai 2022, est une étude de caractérisation thermique du bâtiment, avec estimation des gains de consommation en fonction du scénario de rénovation choisi (ITE, isolation plancher haut, remplacement des menuiseries, remplacement de la chaudière par un élément plus performant).
  - ⇒ La réduction du besoin en chaleur du bâtiment sera de 43%
  - ⇒ Le gain de consommation estimé sur énergie finale a été estimé à 50% (grâce à meilleur rendement de la chaudière)
- Enfin, une dernière étude a synthétisé les conclusions des deux précédentes en se projetant sur les économies suivantes :
  - Rénovation de l'enveloppe + chaudière gaz = 47% d'économie (en énergie finale, la différence avec les -50% s'explique par des hypothèses affinées sur les besoins en froid du bâtiment)
  - Rénovation de l'enveloppe + PAC/VRV = 81% d'économie (en énergie finale). Le rendement du système PAC/VRV est bien supérieur (mais pour un investissement bien plus élevé).

Ce projet est alors susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

Dépenses HT	Recettes		
580 000 €  Montant de base (isolation polystyrène, PAC/VRV,	Cercle vertueux  (selon critères du règlement d'attribution)	15 000 €  (montant plafond)	2,60%
	Rénovation  (selon critères du règlement d'attribution)	20 000 €  (montant plafond)	3,40 %

pas de VMC Double-flux)	Fonds vert (20%)	116 000 €	20 %
	DETR / DSIL (25%)	145 000 €	25 %
	<b>Total aides perçues</b>	<b>296 000 €</b>	<b>51 %</b>
	<b>Reste à charge</b>	<b>284 000 €</b>	<b>49 %</b>
	Fonds de soutien LFA (10 % du reste à charge)	28 400 €	(4,90% du montant total des travaux)
<b>Coût de l'opération pour la commune après déduction du fonds de soutien LFA : 255 600 € HT</b>			<b>Autofinancement : 44%</b>

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Date de lancement de la consultation : été 2023
- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : novembre 2023 (fin de travaux courant 2024)

**Au vu de l'ensemble de ces données, le conseil municipal, à la majorité (12 voix pour, 8 votes contre et 7 abstentions):**

- **approuve la réalisation du projet présenté estimé à 580 000 € HT,**
- **approuve le plan de financement exposé,**
- **autorise Mme le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL.**

Suivent les signatures,  
Copie certifiée conforme,  
Saint-Romain-le-Puy, le 25 janvier 2023  
Le Maire, Annick BRUNEL

  
La Secrétaire de séance,  
Nathalie FERNANDEZ





Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
le :  
Publié ou Notifié  
le :